### PROPRIÉTAIRE P.A.S. CONDITIONS ET AVANTAGES

- LOGEMENTS VACANTS conformes
   à la législation ou mis en conformité
   dans une phase préalable de réhabilitation
- Logements à louer avec BAIL DE 3 ANS RENOUVELABLE
- LOYERS VERSÉS AUX PROPRIÉTAIRES
  - De 9 à 12 € maximum le m² pour un logement intermédiaire selon la commune de résidence et la surface du logement

Des équipes d'animation vous conseillent et vous accompagnent pour les travaux de réhabilitation

#### ▲ VOS TRAVAUX FINANCÉS :

- Petits travaux d'entretien pris en charge
- Gros travaux avec subvention de l'ANAH\* pouvant aller jusqu'à 55 %
- Montage et accompagnement personnalisé des demandes de subvention
- Défiscalisation jusqu'à 60% des revenus locatifs déductibles

#### PROPRIÉTAIRE P.A.S.

PAYS D'AIX SOLIDAIRE

#### PÉRIMÈTRE DES LOGEMENTS ÉLIGIBLES



#### **ASSOCIATION LOGEMENT PAYS D'AIX**

2, avenue Albert Baudoin - 13090 Aix-en-Provence Tél. 04 42 17 43 43 - Fax 04 42 17 43 44 www.alpa-asso.org







## la tranquillité partagée

#### LOUEZ SOLIDAIRE ET SEREIN

- des loyers garantis
- un accompagnement personnalisé
- une aide à la remise en état des logements

Appelez le **04 42 17 43 43** 

prix d'un appel local







### SÉRÉNITÉ

### **PROPRIÉTAIRE P.A.S.**PAYS D'AIX SOLIDAIRE

- Vous êtes PROPRIÉTAIRE d'un ou plusieurs LOGEMENTS VACANTS situés sur le territoire de la communauté du Pays d'Aix
- Vous souhaitez LOUER ce(s) bien(s) SANS PRENDRE DE RISQUE ni sur le paiement des loyers, ni sur la bonne tenue de ce(s) logement(s)
- Vous souhaitez faire des TRAVAUX
  D'AMÉLIORATION indispensables
  à la location

Le contrat PROPRIÉTAIRE P.A.S. est fait pour vous



## L' ALPA prend en charge toutes les étapes de la location

- L'association est locataire pour la première année\*
- ◆ La sélection des locataires est rigoureuse
- ◆ La gestion courante des loyers est assurée
- L'Alpa finance les petits travaux de remise en état
- ◆ La gestion locative est gratuite et les loyers sont garantis durant 12 mois

L'association Logement du Pays d'Aix (ALPA) œuvre depuis 25 ans sur le territoire communautaire dans le domaine de l'accompagnement social dans et par le logement. Accompagner, pour l'Alpa, c'est s'accorder sur des moyens pérennes pour des objectifs durables.

### GARANTIE

# L'occupant est responsabilisé et accompagné

- Information de l'occupant pour le bon usage du logement et des parties communes
- Accompagnement personnalisé du ménage
- Prise en main technique du logement
- Visite du logement une fois par mois minimum

## Le contrat Propriétaire P.A.S. est destiné aux familles de condition modeste

L'Alpa s'engage à accueillir dans les logements visés, des ménages qu'elle aura elle-même identifiés et dont les ressources seront compatibles avec le loyer pratiqué.

Glissement du bail a lissue de la premiere annee de location